

AÉSIO Santé Courtage Surco est une garantie surcomplémentaire à adhésion facultative permettant d'opter pour un niveau de remboursement supérieur sur les postes consultations, actes techniques, actes d'imagerie et hospitalisation. Il est ainsi possible de les renforcer par la surcomplémentaire non responsable correspondante.

Toutes les prestations sont soumises aux dispositions de la notice d'information de la garantie.

Les pourcentages sont exprimés sur la Base de Remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire (sauf précision contraire).

PRESTATIONS	REMBOURSEMENTS					
	SURCO 1 (AMC*)	SURCO 2 (AMC*)	SURCO 3 (AMC*)	SURCO 4 (AMC*)	SURCO 5 (AMC*)	SURCO 6 (AMC*)
HOSPITALISATION						
Séjours en établissements conventionnés						
- Médecins non signataires DPTM	+ 30 % BR	+ 60 % BR	+ 140 % BR	+ 220 % BR	+ 300 % BR	+ 400 % BR
SOINS COURANTS						
Honoraires médicaux						
Consultations et visites - Médecins généralistes et spécialistes						
- Médecins non signataires DPTM	+ 30 % BR	+ 60 % BR	+ 90 % BR	+ 120 % BR	+ 200 % BR	+ 300 % BR
Actes techniques médicaux et de chirurgie						
- Médecins non signataires DPTM	+ 30 % BR	+ 60 % BR	+ 90 % BR	+ 120 % BR	+ 200 % BR	+ 300 % BR
Actes d'imagerie						
- Médecins non signataires DPTM	+ 20 % BR	+ 20 % BR	+ 40 % BR	+ 70 % BR	+ 100 % BR	+ 200 % BR

* **AMC** : Assurance Maladie Complémentaire (part Mutuelle) / **BR** : Base de Remboursement, tarif servant de référence à l'Assurance Maladie Obligatoire pour déterminer le montant du remboursement. Les taux de remboursement sont exprimés sur la base des taux applicables au régime général. / **DPTM** : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée.